
Mots de là-bas, savoirs d'ici

Marc Aymes, Jeanne Hersant et Élise Massicard

**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/labyrinthe/899>

DOI : [10.4000/labyrinthe.899](https://doi.org/10.4000/labyrinthe.899)

ISSN : 1950-6031

Éditeur

Hermann

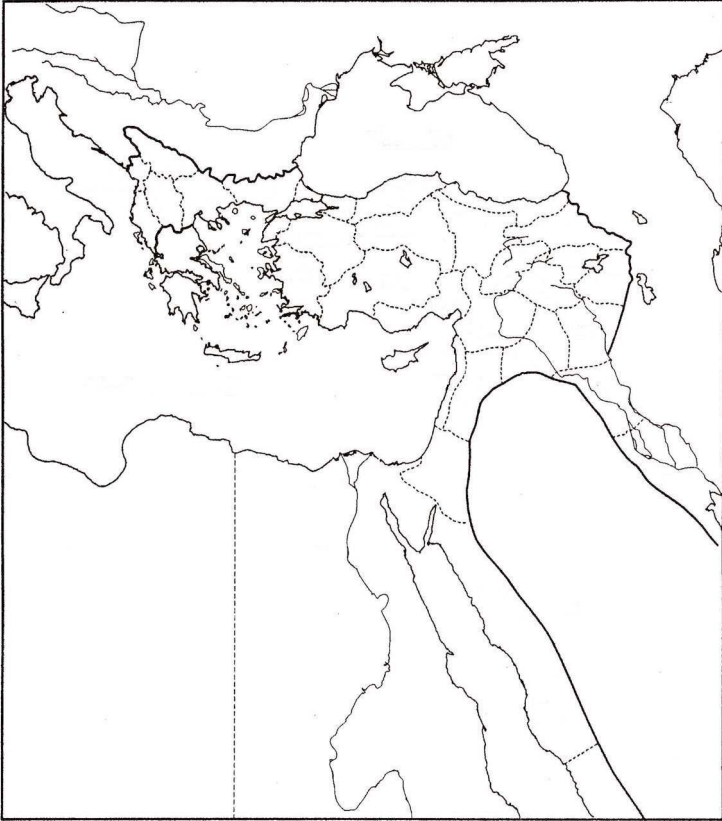
Édition imprimée

Date de publication : 22 juin 2005

Pagination : 21-24

Référence électronique

Marc Aymes, Jeanne Hersant et Élise Massicard, « Mots de là-bas, savoirs d'ici », *Labyrinthe* [En ligne], 21 | 2005 (2), mis en ligne le 30 janvier 2009, consulté le 20 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/labyrinthe/899> ; DOI : [10.4000/labyrinthe.899](https://doi.org/10.4000/labyrinthe.899)



*De la Tripolitaine au Hijaz, des Balkans au Caucase :
l'Empire ottoman à la fin du XIX^e siècle*

MOTS DE LÀ-BAS, SAVOIRS D'ICI

Marc AYMES, Jeanne HERSANT, Élise MASSICARD

À partir du XIX^e siècle [...] **communauté** est devenu le mot généralement employé pour désigner l'expérimentation d'un mode autre de vie en groupe. Cet usage est toujours en vigueur, et a été rejoint, avec un sens plus restreint, par **commune** (le français *commune* – la plus petite division administrative – et l'allemand *Gemeinde* – une division civile et ecclésiastique – ont interagi l'un avec l'autre ainsi qu'avec **communauté**, et ont également été adoptés par la pensée socialiste (*commune* en particulier) et par la sociologie (*Gemeinde* en particulier) afin d'exprimer un type spécifique de relations sociales). Le contraste, exprimé avec une vivacité croissante au XIX^e siècle, entre les relations de la **communauté**, plus directes, plus complètes et donc plus riches de sens, et celles, plus formelles, abstraites et fonctionnelles, de l'*État* ou de la *société* au sens moderne¹, a été durablement formalisé par Tönnies (1887) en tant qu'opposition entre *Gemeinschaft* et *Gesellschaft*, de sorte que ces termes sont parfois utilisés aujourd'hui tels quels, sans traduction, dans d'autres langues [➔ « Sciences sociales : définitions et traditions » ◀]. [...]

La complexité de **communauté** tient donc à la délicate interaction entre les différentes tendances perçues dans son développement historique : d'un côté, le sens d'un engagement commun immédiat ; et de l'autre, exprimant adéquatement ou non ce dernier, la matérialisation de formes variées d'organisation commune. **Communauté** peut décrire, avec une égale ferveur éloquente, un ensemble existant de relations, ou bien un ensemble de relations qui soit autre².

Soucieux du sillage tracé par Raymond Williams³, le présent dossier pose en préalable la nécessité d'une interrogation sur les mots clés, le

1. L'auteur a précisé plus haut que « jusqu'au XVIII^e siècle le mot *société* avait lui-même ce sens d'une relation plus immédiate », dont « communauté » s'est trouvé ensuite investi.

2. Raymond Williams, article « Community », dans *Keywords. A Vocabulary of Culture and Society*, Londres, Fontana Press, 1988, p. 75-76.

3. Non sans ajouter un démenti à l'une de ses conclusions (*ibidem*, p. 76) : « Le plus important, peut-être, est que contrairement à tous les autres termes décrivant l'organisation sociale (*État*, *nation*,

vocabulaire de la communauté : « *Vocabulaire*, en deux sens : les significations que les mots connus mettent à disposition ou développent [...]; et les liens explicites, mais souvent aussi implicites, qu'établissent les gens⁴. » Ainsi, pensons-nous, on se confronte à « certaines de nos bien étranges présomptions⁵ » concernant le langage et son lien avec la politique :

Primo, le propre des mots est d'être clairs, stables et univoques, et plus un mot s'approche de cet idéal, plus son pouvoir est grand. *Secundo*, observer les mots, c'est étudier quelque abstraction plus grande qu'ils représentent – l'esprit politique, la culture ou le sens d'une certaine communauté⁶.

Bref, les mots sont parties prenantes des problèmes posés ici. Problème, d'une part, de l'hétérogénéité notionnelle dont ils s'entourent ; et, d'autre part, de l'effectivité performative dont ils sont capables, faisant advenir des propriétés ou des types réifiés.

Or, « communauté » peut se dire de bien des manières : on croit la reconnaître sous bien des dénominations. Une multitude de termes existent, qui ont souvent des sens et des connotations différents. Doit-on essayer de les traduire ? Et, d'ailleurs, quels sont les équivalents de la « communauté » du français en turc, en allemand et dans d'autres langues ? La question, on le voit, rejoint un enjeu d'universalité : le savoir de la « communauté » peut-il se donner un vocabulaire non autochtone, peut-il nourrir l'espoir d'une langue... commune ?

Un préalable s'imposait donc : dire en quels mots de là-bas les savoirs d'ici reconnaissent de la « communauté ». Le lecteur trouvera ci-dessous deux mots clés principaux, dont les usages sillonnent sans cesse nos lointaines contrées de Chypre, de Thrace ou de Turquie. Leur impossible traduction en « communauté » est la raison, dans la suite, de biens des réflexions et contorsions.

société, etc.), [*communauté*] semble ne jamais être employé dans un sens péjoratif, ni jamais se trouver à l'opposé ou à l'inverse d'un terme connoté positivement. » Dans le contexte français (à tout le moins) d'aujourd'hui, tel n'est plus le cas.

4. Raymond Williams, *Keywords*, *op. cit.*, p. 15.

5. Timothy Mitchell, *Colonising Egypt*, Cambridge University Press, coll. « Cambridge Middle East Library », 1988, p. 137.

6. *Ibidem*, p. 138.

Millet [mi(l)let]⁷. – Dans sa version arabe *milla*, ce terme « se trouve dans le Coran avec le sens de religion⁸. Et cet usage, dénotant l'appartenance religieuse, confessionnelle, a également cours en turc ottoman, langue officielle du pouvoir politique dans l'Orient du XIX^e siècle : ainsi un administrateur ottoman d'alors, paraphrasant une lettre de l'épiscopat chypriote où il est question du « rite de la religion de Jésus », utilise-t-il l'expression « rite de *millet*⁹ ». Cependant, *communauté* (sous-entendu : *religieuse*) est la traduction de *millet* plus généralement retenue par les historiens : le mot renvoie avant tout, en effet, au « cadre dans lequel les autorités communautaires [*communal*] chrétiennes et juives fonctionnaient sous l'administration ottomane¹⁰ ». Ce que d'aucuns appellent un « système de *millet* » signifie, en somme, l'institutionnalisation d'une autonomie de gestion reconnue à certains groupes confessionnels au sein de l'ensemble politique ottoman¹¹. On aura remarqué qu'il s'agit de groupes non musulmans : ces « communautés de l'Islam » (*Islam* avec un « i » majuscule désignant, par convention, le monde musulman) ne sont pas des « communautés de l'islam » (de la religion musulmane).

M. A.

Cemaat [djema'at] – Dérivé d'une racine lexicale arabe signifiant le rassemblement, la réunion, le mot désigne avant tout une assemblée de croyants¹². En turc moderne, il est apparenté aux termes *cami* (mosquée), *cuma* (vendredi, jour de la prière commune à la mosquée), mais aussi *cem* (principale cérémonie religieuse alévie). Cependant, il n'a pas le même signifié selon qu'on se réfère au contexte turc ou à celui de la Thrace occidentale.

● En Turquie ont été constituées en *cemaat* les « minorités » non musulmanes citées par le traité de Lausanne (Juifs, Grecs, Arméniens), seules reconnues jusqu'à aujourd'hui. En outre, le mot est parfois utilisé pour désigner le groupe cultuel d'une confrérie.

● Dans le cas de la Thrace occidentale, « *cemaat* » désigne une institution relativement hermétique à la société grecque majoritaire, prévue pour réguler tous les aspects de la vie sociale, culturelle et culturelle de la minorité, en gérant les biens immobiliers (par le biais des *vakıf* ou biens dits de mainmorte), le système scolaire et l'organisation religieuse. Ce sont les muftis (chefs de l'administration religieuse) qui supervisaient le conseil d'administration de la *cemaat*. La fonction de président de la *cemaat* était une distinction sociale mais aussi politique, définissant l'interlocuteur des autorités, et le dépositaire de l'autorité publique à l'échelle de la minorité.

E. M., J. H.

7. Malgré l'absence de genre en turc, le terme d'origine (en arabe) est féminin, raison pour laquelle il faut dire « la *millet* ». Il en va de même pour « *cemaat* ».

8. Bernard Lewis, *Islam et Laïcité. La naissance de la Turquie moderne*, Paris, Fayard, 1988, p. 293.

9. Archives de la Présidence du conseil (Istanbul), A.MKT. 204/77 (mai-juin 1849) : dans le premier document, « âyîn-i dîn-i 'İseviyye » ; dans le second « âyîn-i milletiyye ». La traduction « rite de *millet* » est très imparfaite, puisqu'elle masque l'emploi de *millet* comme épithète ici.

10. Benjamin Braude, Bernard Lewis, « Introduction », dans *Christians and Jews in the Ottoman Empire. The Functioning of a Plural Society*, Londres-New York, Holmes & Meier, 1982, vol. 1 : *The Central Lands*, p. 12. L'anglais présente cette particularité qu'il peut exprimer du même mot,

commune, la communauté et la commune. Cette ambiguïté est néanmoins décidable dès lors qu'il est question de *millet*.

11. La portée donnée au terme a fait l'objet d'interprétations divergentes et contrastées, dans le détail desquelles il serait déplacé d'entrer ici : voir *ibid.*, et Michael Ursinus, « Zur Diskussion um "millet" im Osmanischen Reich », *Südost-Forschungen* 48 (1989), p. 195-207.

12. Voir sir James Redhouse, *A Turkish and English Lexicon*, Istanbul, 1890, p. 674 : « *Cema'at* : an assembly, company, party, group ; especially, a congregation assembled for religious worship ». Et la version actualisée de cette définition dans le *Redhouse Türkçe-İngilizce sözlük* [Dictionnaire Redhouse turc-anglais], Istanbul, Sev, 1998 [17^e éd. ; éd. orig. 1968], p. 220 : « *Cemaat* : 1. congregation, assembly. 2. religious community. 3. crowd ».